

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2009-05 du 25 février 2009 portant délégation de signature
au sein de l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0930263S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2008-06 du président de l'Etablissement français du sang en date du 27 mars 2008 renouvelant M. Francis ROUBINET dans ses fonctions de directeur de l'Etablissement français du sang centre Atlantique ;
Vu le marché n° 17B07037 en date du 29 octobre 2007,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis ROUBINET à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang, la transaction avec la société HC Forum.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 27 février 2009.

Fait à Saint-Denis, le 25 février 2009.

Le président,
PR J. HARDY